

# Xynthia: le Plan de prévention des risques inondation de La Faute-sur-Mer annulé

30 Janv. 2015, 10h54 | MAJ : 30 Janv. 2015, 10h54

Le tribunal administratif de Nantes a annulé jeudi le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de La Faute-sur-Mer (Vendée), submergée par la tempête Xynthia en février 2010, approuvé par la préfecture en juillet 2012, a-t-on appris vendredi de sources concordantes.

La [justice](#) administrative avait été saisie par l'association pour la défense des propriétaires fautais (ADPF), qui contestait la délimitation des zones devenues inconstructibles, les risques n'étant pas très élevés sur certaines d'entre elles selon ces habitants.

Les PPRI de La Faute-sur-Mer et de la commune voisine de L'Aiguillon-sur-Mer avaient été approuvés par arrêtés préfectoraux en date du 18 juillet 2012.

Le tribunal administratif a prononcé "l'annulation totale du PPRI de La Faute", alors qu'"à l'audience publique, le rapporteur public avait conclu à l'annulation partielle du plan", a indiqué l'[avocat](#) de l'association, Me Emmanuel Vital-Durand, saluant un jugement "audacieux et objectif". La tempête Xynthia avait causé fin février 2010 la [mort](#) de 47 personnes, dont 29 à La Faute-sur-Mer.

Le 12 décembre, près de cinq ans après le drame, le tribunal correctionnel des Sables d'Olonne a condamné l'ancien maire de la station balnéaire, René Marratier, et son ex-adjointe à l'urbanisme, Françoise Babin, à respectivement quatre et deux ans de prison ferme pour homicides involontaires.

Le procès en appel des deux anciens élus débutera le 16 novembre à Poitiers.

"L'élaboration du PPRI avait été précipitée, émotionnelle et le travail a été mal fait", a insisté l'avocat, donnant pour exemple des zones non submergées par Xynthia devenues inconstructibles et, "à l'inverse, sont restés constructibles des secteurs qui ont été submergés".

"Ce PPRI était très sévère. Il y avait des zones qui étaient passées du jour au lendemain en zone rouge, et donc ne valaient plus un centime, une catastrophe pour plein de gens", a renchéri Serge Claveau, le président de l'association à l'origine du recours.

"On n'est pas contre les zones rouges, ni le PPRI, on sait qu'il en faut un, c'est incontestable, mais pas le PPRI actuel. On va être très vigilants sur la rédaction du nouveau PPRI", a-t-il ajouté.